

UN BEAU MATIN, COMMENT PEUT-ON SE REVEILLER «DEBILE» ?

Montreuil, juin 75 :

Denis ne réussit pas son entrée à l'école primaire ; il redouble son cours préparatoire à cause de difficultés dans la maîtrise de la langue «écrite» ; il change d'école, puis il part en Normandie, revient à Montreuil. Finalement, à douze ans et demi (il est né le 25 décembre 1962) il vient de finir son C.M.1.

Compte tenu de son âge, la maîtresse propose l'entrée directe en 6e III («6e à programme allégé»). Sur le dossier d'entrée en 6e et sur les diverses feuilles de renseignements, elle note : «*Enfant très gentil en classe, souriant, poli, sympathique, attachant, qui voudrait y arriver. Travail très soigné.*» Sur le plan scolaire, elle remarque un «*décalage très important entre capacités en mathématiques (A pour les mécanismes opératoires, B pour l'environnement) et faiblesse en orthographe. Enfant loin d'être sot. Pose souvent des questions pertinentes.*» Denis est noté A pour les disciplines d'éveil, pour l'habileté manuelle et pour l'éducation physique.

La directrice ajoute que Denis «*devrait être très épaulé dans une 6e III. Puis peut-être 5e II.*»

Pourtant, à la commission d'entrée en 6e, «certains» le jugent inapte à suivre un programme de 6e (même «allégé») et demandent l'orientation vers une S.E.S. (section d'éducation spécialisée pour «déficients intellectuels légers»).

Je suis donc amené à «examiner» Denis.

● Sur le plan intellectuel, Denis obtient un score global supérieur à la moyenne des enfants de son âge à une épreuve qui permet de comparer la facilité à employer des mots et des symboles avec son aptitude à se servir d'objets et à percevoir des schèmes visuels. W.I.S.C. : verbal (7, 14, 11, 11, 9) ; performance (12, 12, 10, 10, 14). Q.I. verbal : 103. Q.I. performance : 113. Q.I. total : 109.

Ce résultat satisfaisant est confirmé par une réussite supérieure au niveau douze ans/douze ans et demi à une épreuve visant à évaluer l'intelligence générale, où il s'agit essentiellement de trouver des lois de séries.

Ainsi ces résultats révèlent des possibilités de raisonnement logique et un niveau intellectuel global satisfaisants pour son âge (et donc supérieurs à la moyenne des enfants issus de C.M.2).

● Sur le plan scolaire, on constate à différents tests d'acquisitions scolaire un niveau satisfaisant pour une fin C.M.1 (lecture, calcul, vocabulaire) sauf pour l'orthographe.

Après un entretien avec les parents (opposés à l'entrée en S.E.S.), je propose donc à la commission médico-pédagogique de laisser à Denis la chance de rejoindre le cycle normal ou un C.E.T. Or, «certains» s'y sont opposés («*élève trop âgé, faible, classes de 6e allégée complètes...*»).

Voilà comment Denis, brusquement, un matin de juin 1975, s'est retrouvé rangé parmi les «*débiles légers*» en dépit de l'avis des enseignants de l'école, de ses parents et du psychologue scolaire. Voilà comment il a été «orienté» vers une section sans aucune possibilité de recyclage ou de débouchés.

Et Denis n'est pas seul dans ce cas. Des dizaines d'enfants d'intelligence normale sont ainsi placés à Montreuil (et ailleurs ?) dans les classes spéciales pour «*déficients intellectuels*» (classes de perfectionnement et S.E.S.). Et ceux qui comme Jean-Jacques atteignent un niveau C.M.1-C.M.2 à douze ou treize ans, en perfectionnement 2, sont aussi «interdits de séjour» en 6e, y compris les 6e allégées. Sans doute parce que la logique de «certains» veut qu'un élève ayant transité dans «*l'enfance inadaptée*» du cycle élémentaire ne peut qu'y retourner dans le premier cycle.

Logique qui conduit à mettre dans les classes pour déficients intellectuels ceux qui ont deux ans de retard sur le cursus «normal».

Il y a dix ou douze ans encore, des enfants de classes de fin d'études pouvaient entrer en 6e ou en 5e à treize ou quatorze ans. Le «projet de modernisation du système éducatif» de M. Haby prévoit aussi cette possibilité. Or, actuellement, on refuse cette solution aux élèves âgés.

Certains ne finissent même pas le cycle élémentaire.

Pour quelques-uns, on leur enlève même le droit d'aller dans le cycle de transition (ou classes «à programme allégé») qui est pourtant loin d'être une voie royale. Il est en effet officiellement réservé à des élèves «*dont certaines aptitudes sont parfois de niveau médiocre*» (instructions du 15-7-63), «*plus doués pour les activités concrètes que pour les programmes de l'enseignement classique ou moderne*» (circulaire du 17-10-63), «*peu enclins à un enseignement conceptuel*» (instructions du 10-10-63).

La logique sélectionniste va jusqu'à installer un nouveau barrage à l'entrée de cette filière pour «*exclus ou réprouvés*». Il y a bien là sur-sélection, renforcement de la ségrégation par rapport aux textes officiels.

Plus grave peut-être, on dirige de façon arbitraire vers un «*enseignement spécialisé pour enfant inadaptés*». Pourtant la législation est claire sur les conditions d'admission :

1. «*Les élèves admis dans les S.E.S. sont des déficients intellectuels légers (Q.I. compris en principe entre 65 et 80) ne présentant pas de handicaps associés importants. Il convient de souligner que les indications de quotient ne sont pas déterminantes à elles seules mais doivent être conjuguées avec tous les autres renseignements fournis par l'examen de l'enfant.*» (Circulaire n° IV-67-530 du 27-12-1967, chapitre VI.)

2. «*Un représentant de la famille sera toujours invité à assister à l'examen de l'enfant.*» (Loi du 15-4-1909 sur les écoles et classes de perfectionnement, article 12.)

3. «*Les conseils utiles sont exposés aux familles... et, une fois leur accord obtenu, la nouvelle affectation de l'enfant est prononcée...*» (Circulaire n° IV-70-83 du 9-2-1970, chapitre III-B.)

Est-ce trop demander à «certains» que de respecter ces précautions, de rendre justice à tous les Denis et à leurs familles (1) ?

(1) Comment accepter que les discours sur «l'égalisation des chances», sur la «pédagogie de soutien», «le rattrapage» se traduisent en fait dans certains cas par l'enfermement arbitraire, par le dévoiement des classes spéciales... et du rôle du psychologue scolaire ?